

Nathalie SARLES  
Députée de la Loire

Ministère de l'Intérieur  
Monsieur le Ministre d'État  
Place Beauvau  
75800 PARIS CEDEX 08

Réf. : 2017/JFB/0034

Le 14 novembre 2017

Monsieur le Ministre d'État,

J'ai été saisie par plusieurs fonctionnaires de la Police Nationale, membres des Compagnies Républicaines de Sécurité au sujet d'une éventuelle modification des délais de paiement de l'Indemnité Journalière Absence du Territoire (IJAT).

Cette IJAT représente un complément de ressource pour les fonctionnaires, justifié par des obligations professionnelles importantes entraînant des conséquences financières conséquentes pour ces agents. L'IJAT vient en effet compenser des dépenses supplémentaires liées à l'exercice d'une mission d'intérêt national. La mise en place d'un délai de paiement de deux mois au lieu de 15 jours actuellement pour le paiement de cette indemnité reviendrait à faire porter la charge financière sur nos fonctionnaires de police.

Par ailleurs, alors que cette indemnité peut s'analyser comme une compensation face à des obligations financières, une soumission de cette indemnité aux prélèvements sociaux serait un mauvais signal envoyé à nos forces de sécurité, dans une période où les compagnies sont extrêmement sollicitées et où une plus grande reconnaissance, face à des moyens matériels dont la dégradation est soulevée régulièrement par les services, serait nécessaire. Je m'associe ainsi pleinement à leurs craintes.

Je vous saurais gré, Monsieur le Ministre d'État, de bien vouloir me communiquer des éléments permettant de justifier de ce projet de modification ainsi que des solutions alternatives.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre d'État, l'expression de mes salutations distinguées.



Nathalie SARLES  
Députée de la Loire